



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

29^e séance plénière

Mercredi 8 octobre 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/52/350/Add.3)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans une lettre distribuée sous la cote A/52/350/Add.3, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, suite à ses lettres des 16 et 29 septembre et du 6 octobre 1997, la Guinée équatoriale a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 157 de l'ordre du jour

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions :

Rapport du Secrétaire général (A/51/950)

Documents de séance (A/52/CRP.1 et 2)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'attire l'attention des délégués sur le fait que, suite à une recommandation du Bureau à cet effet, l'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 157 de l'ordre du jour en plénière.

S'agissant de ce point de l'ordre du jour, les membres se souviendront que le rapport du Secrétaire général intitulé «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions» a été publié sous la cote A/51/950.

L'Assemblée est également saisie de deux documents de séance préparés par le Secrétariat : A/52/CRP.1, intitulé «Création du poste de vice-secrétaire général» et A/52/CRP.2, intitulé «Rationalisation des organes subsidiaires du Conseil économique et social».

Je tiens à rappeler qu'une liste officieuse de mesures et de propositions résumant les principales actions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, également préparée par le Secrétariat, a été rendue disponible hier et qu'elle est aujourd'hui distribuée dans cette salle de conférence. Par conséquent, nous disposons maintenant de trois documents supplémentaires préparés par le Secrétariat.

Ces trois dernières semaines, j'ai mené des consultations approfondies sur la procédure à suivre pour l'examen des propositions de réforme soumises par le Secrétaire général. Je crois comprendre que la proposition d'examiner

le point de l'ordre du jour relatif à la réforme des Nations Unies dans le cadre de séances officielles traduit la préférence des membres de l'Assemblée générale. Je suggère donc, pour faciliter l'examen des propositions de réforme, de réunir, sous la présidence du Président et avec l'aide des Vice-Présidents, des consultations officielles à participation non limitée de la plénière.

En l'absence d'objections, puis-je considérer que l'Assemblée générale convient de poursuivre son examen du point 157 de l'ordre du jour dans le cadre de consultations officielles à participation non limitée de la plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je propose également que, pour accélérer l'examen de cette question, la première séance de consultations officielles de la plénière ouverte à toutes les délégations se tienne dans cette salle immédiatement après la levée de la séance.

En l'absence d'objection, nous procéderons donc ainsi.

La séance est levée à 15 h 30.